

EURE ANIMATION N°3



**GUIDE** DE L'ACCUEIL  
**des adolescents**

14 - 17  
ANS





# PRÉFACE

préface

L'adolescence est une période clé qui va fortement influencer sur l'adulte que le jeune sera demain. Il est important d'aider les jeunes à relever les défis liés à cette période charnière. C'est aussi un moment de construction, de dépassement de soi qui se traduit souvent par des attitudes de provocation et par la réticence à fréquenter une structure voire à son rejet.

Leurs attitudes très consommatrices et de « zapping » sont courantes, et ils manifestent également une grande difficulté à s'impliquer dans un projet.

L'espace local représente le lieu d'élaboration des politiques éducatives territoriales et il est avant tout le territoire sur lequel vivent les adolescents. Le temps libéré des obligations familiales et scolaires est essentiel ; c'est un temps de détente et de loisirs certes, mais c'est surtout un fort temps de sociabilité qui contribue à la construction de soi.

L'action publique en direction des adolescents demande un partenariat qui respecte les compétences de chacun tout en sortant des logiques sectorielles traditionnelles. Soutenu par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Caisse d'Allocations Familiales et la collectivité territoriale, cet effort constituera l'un des facteurs favorables d'évolution tant sur l'espace local, que sur le développement social, culturel, voire économique et la reconnaissance des jeunes.

Fabienne BUCCIO  
*Préfète de l'Eure*



# PRÉFACE

préface

L'adolescence est un passage obligé entre l'enfance et l'âge adulte. Au cours de cette période de construction souvent difficile pour le jeune comme pour sa famille, beaucoup de choses changent, tant au niveau du physique que psychologique.

Différentes études conduites auprès des jeunes et de leurs parents, mais aussi, des élus locaux et acteurs de terrain, montrent que l'offre d'accueil et de loisirs traditionnelle ne convient pas aux besoins spécifiques des adolescents. Ils ont, en effet, beaucoup de mal à se reconnaître dans les activités que leur proposent les structures qu'ils ont jusque là fréquentées.

Répondre à leurs besoins n'est pas chose aisée. Pour ce faire, nous devons nous appuyer sur des projets éducatifs locaux qui proposent des espaces au fonctionnement relativement souple. Les adolescents doivent, non seulement, pouvoir y pratiquer des activités mais, aussi, se retrouver et discuter entre eux ou avec un animateur avec lequel ils ont pu établir une relation de confiance.

Ces projets, ces espaces et ces temps spécifiques, doivent répondre à des enjeux importants, et, ainsi, contribuer à favoriser leur expression, leur autonomisation et leur épanouissement.

Parce qu'elle a pour mission d'accompagner les projets éducatifs locaux, la Caf de l'Eure s'associe pour la troisième année consécutive à l'Etat.

J'espère que ce guide pratique, dédié à l'accueil des adolescents, répondra aux attentes et aux interrogations des décideurs locaux.

Michel TANCHOUX

*Président du Conseil d'administration  
de la Caf de l'Eure*





# SOMMAIRE

sommaire



## Situation

- La construction et la mise en œuvre d'un projet adapté P. 8
- Le diagnostic territorial P. 9



## Réglementation

- Les accueils P. 10
- L'encadrement P. 12



## Réflexions

- L'accompagnement en semi-autonomie P. 13
- L'accueil des pré-ados P. 14
- Les règles et transgressions P. 15
- La prévention P. 16
- La mixité P. 17
- Les relations avec les parents P. 18



## Quelques propositions

- Les conseils de jeunes P. 19
- Les juniors associations P. 21
- La mobilité européenne P. 22
- Les chantiers de jeunes bénévoles P. 23
- Le réseau information jeunesse P. 24



## Adresses utiles

P. 25

## La construction et la mise en œuvre d'un projet adapté

Trop souvent les discours font la part belle aux représentations sur l'adolescence « en danger », menaçant l'ordre public. Sans nier la réalité de certaines formes de violence, mais se prémunir contre les amalgames, il est important de considérer les adolescents autrement que comme une menace. La reconnaissance d'un droit de parole pour les adolescents, de leur besoin de se retrouver entre eux, d'une autonomie progressive, sont à favoriser.

Certains **espaces** de rencontres sont chargés de sens pour les jeunes : rues, pieds des immeubles, centres commerciaux, espaces musicaux. Pour que les jeunes découvrent les ressources locales en matière de loisirs, s'approprient les espaces sportifs, culturels et d'éducation populaire, il est important de mener un travail avec les clubs sportifs, les associations culturelles, les animateurs et l'ensemble des services municipaux.

La **sociabilité** entre adolescents est nécessaire pour se construire comme individu et comme génération amenée à prendre un jour des responsabilités. Le risque d'enclavement qu'il peut y avoir à demeurer dans le quartier existe aussi, aussi il est recommandé de travailler sur la **mobilité** des jeunes : tournois inter quartier, visite des coulisses parisiennes d'une émission de télévision, séjours de neige, voyages sont autant de découvertes pour les jeunes de leur capacité d'adaptation intellectuelle, psychologique, physique.

L'**activité** est au centre des pratiques des structures, mais elle ne peut pas être mise en place pour elle-même. Elle peut avoir la fonction de vérification que la communication est bien établie et aussi répondre au besoin de bouger, de découvrir les possibilités de performances physiques propres à cet âge. Les activités sportives trouvent là tout leur sens, et les activités culturelles répondent au besoin de rêver, sans oublier que la fonction ludique d'une activité ne doit pas être sous estimée.

En tenant compte de ces différentes composantes, le **projet local** doit se développer à partir de la **volonté politique** des décideurs locaux ; par l'ensemble ou au moins la majorité des élus. L'élu à la jeunesse doit parfois convaincre ses collègues, et revendiquer la responsabilité d'une socialisation complémentaire de celle de l'école et de la famille.

La **transversalité** doit aussi être le mode de travail requis au sein de tous les services municipaux dans le soutien apporté aux animateurs.

Enfin, les équipes éducatives doivent être accompagnées sur le contenu autour des enjeux sociétaux, de transformation de la société et de la relation à établir avec les jeunes.

L'accompagnement prend notamment tout son sens par la stabilisation et la pérennisation des emplois des animateurs.



# situation

## Le diagnostic territorial



Il doit permettre de déterminer :

- les **besoins** et les **problématiques** des adolescents.

Avoir une bonne connaissance des jeunes permet d'élaborer un projet pédagogique adapté. Il doit en ressortir des actions diversifiées et une réponse adaptée en terme de capacité d'accueil et d'amplitude d'ouverture de la structure. Le projet peut être différencié en fonction des tranches d'âge considérées.

- le **territoire** pertinent de projet.

Il doit pouvoir être défini en prenant en compte la géographie, la superficie, l'histoire et l'organisation administrative, avec notamment des projets intercommunaux.

La création de plusieurs implantations peut être nécessaire pour les communes les plus peuplées ou celles dont les caractéristiques le justifient : l'identification de quartiers, la configuration du territoire.



# réglementation

## Les accueils

L'organisation de séjours **de jeunes majeurs** ne relève que d'une obligation légale de sécurité et ne rentre pas dans la réglementation des accueils collectifs de mineurs.

De même, les situations **d'autonomie de fait** des jeunes, non organisées à partir d'un projet éducatif et sans proposition d'activités, ne relèvent pas de la réglementation des accueils collectifs de mineurs.

Les accueils de **moins de sept mineurs** ne sont pas soumis à déclaration et ne relèvent que de l'obligation générale de sécurité. Ils ne donnent généralement pas droit aux aides de la CAF.

**A partir de sept mineurs** les accueils entrent dans le cadre de la réglementation et sont déclarés au titre de l'un des six types d'accueils prévus :

- séjours de vacances
- séjours courts
- séjours spécifiques (séjours sportifs, séjours linguistiques, séjours artistiques et culturels, rencontres européennes de jeunesse, chantiers de bénévoles)
- accueils de loisirs
- accueils de jeunes
- accueils de scoutisme.

**L'accueil de loisirs** est une entité éducative déclarée pour accueillir de manière habituelle, au moins quatorze jours par an, des jeunes à l'occasion de leurs loisirs, à l'exclusion des cours et des apprentissages particuliers.

C'est un lieu d'activités, de découverte, d'expression et de loisirs éducatifs qui facilite l'intégration des jeunes dans la vie sociale tout en participant à leur éveil culturel et citoyen.

# réglementation

L'action de l'accueil se structure au travers des **projets éducatif et pédagogique**.

La réussite du projet, tant dans son élaboration que dans sa mise en œuvre, repose sur **la participation des jeunes**. L'organisateur doit créer les conditions permettant aux jeunes d'être moteurs dans :

- la conception des actions
- leur mise en œuvre
- leur évaluation.

La concertation doit être organisée tout au long du projet, permettant d'apporter les réajustements nécessaires.

**L'accueil de jeunes mineurs**, au nombre de sept à quarante, âgés de quatorze ans ou plus, en dehors d'une famille, pendant au moins quatorze jours consécutifs ou non au cours d'une même année, répond à un besoin social particulier explicité dans le projet éducatif.

Mis en place sur la base d'une convention, les organisateurs qui souhaitent recourir à ce type d'accueil doivent procéder à l'analyse du besoin social, qui doit fonder tout recours à ce régime. Il est important que l'effectif soit limité à quarante adolescents, en prenant néanmoins en compte le nombre de mineurs effectivement présents et non celui des inscrits.

Ce type d'accueil ne peut concerner que des mineurs âgés d'au moins 14 ans et doit répondre à des situations particulières. Un accueil de loisirs classique peut très bien offrir à des jeunes âgés de 14 à 17 ans des activités adaptées bien dissociées de celles prévues pour les autres mineurs, sans pour autant recourir au régime très dérogatoire de l'accueil de jeunes.

Quel que soit le mode d'accueil, le règlement intérieur et le fonctionnement de la structure doivent être présentés aux jeunes et aux familles.

# réglementation

## L'encadrement



Le directeur d'un accueil destiné aux jeunes doit être au minimum titulaire de Brevet d'aptitude aux fonctions de direction (BAFD) ou d'un diplôme admis en équivalence.

Les normes réglementaires d'encadrement sont d'un animateur pour 12 mineurs en accueil de loisirs , et d'un animateur pour 14 mineurs en périscolaire.

Il est préférable que les membres de l'équipe d'encadrement soient **expérimentés**. La présence **d'animatrices** doit permettre de favoriser la fréquentation des jeunes filles et d'apporter un équilibre au sein de l'équipe d'animation.

L'animateur en charge de la fonction **d'accueil** doit en développer la dimension pédagogique, dissociée des autres activités de la structure. L'accueil doit être assuré par une personne disponible. L'accueillant doit avoir une bonne connaissance du public jeunes afin de personnaliser son intervention.

La connaissance de **l'environnement** et l'ouverture vers autrui doivent pouvoir constituer des axes de travail. Par conséquent, la structure d'accueil doit favoriser l'ouverture des jeunes vers l'extérieur et les relations avec d'autres structures pour adolescents par des sorties en commun, des tournois sportifs, des activités culturelles....

Le **partenariat** avec les associations et les institutions locales doit être développé afin de permettre une mutualisation des moyens et la mise en œuvre de projets diversifiés. La participation des jeunes aux événements et manifestations locales tels fêtes, forums, etc. doit être l'occasion de valoriser leur potentialité.

# réglementation

## L'accompagnement en semi-autonomie



Il est admis que les mineurs soient techniquement et pédagogiquement autonomes à certains moments et à certaines conditions : les jeunes demeurant sous la responsabilité de la structure d'accueil, l'action se déroulant dans le cadre d'un **projet pédagogique précis adapté au public**.

### Recommandations :

- L'autonomie totale de mineurs dans un accueil collectif déclaré n'est pas envisageable
- les activités en semi-autonomie ne dédouanent pas pour autant l'organisateur de ses obligations et **responsabilités**
- ces activités doivent être préparées et gérées avec minutie
- elles supposent nécessairement la présence à certains moments et la disponibilité permanente d'un adulte ; celui-ci doit pouvoir être joint à tous moments et se rendre rapidement sur les lieux.
- La semi-autonomie peut s'entendre de une à deux heures de « quartiers libres » sur une journée d'accueil.

### Organisation :

- Tout accueil comportant des activités en semi-autonomie doit être prévu dans le **projet éducatif** de l'organisateur de l'accueil ainsi que dans le **projet pédagogique** du directeur
- l'organisation d'activités en semi-autonomie prend son sens lorsqu'elle est préparée et négociée avec les jeunes afin de les aider à se projeter à faire coïncider objectifs et moyens
- l'équipe d'encadrement doit savoir accompagner vers une **responsabilisation progressive**.

# réflexion

## L'accueil des pré-ados

Les pré-ados revendiquent de plus en plus tôt leur autonomie et manifestent un comportement d'adolescent vis-à-vis des structures ou des institutions, mais ils ne sont pas réellement plus mûrs qu'avant. Les intégrer aux structures mises en place pour les 14-17 ans n'est pas forcément une bonne solution : les enfants de 12 ans et les ados de 16 ans n'ont pas les mêmes centres d'intérêt, pas la même maturité, et leur cohabitation ne semble pas forcément la meilleure réponse pédagogique.

La création d'une **structure passerelle** entre l'accueil de loisirs des 6-10 ans et le club des jeunes des 14-17 ans peut être une solution, avec des activités proposées à la journée ou à la demi-journée, ou un accueil qui se rapproche du fonctionnement des ados mais avec des horaires fixes qui rassurent les parents.

### Quelques pistes de réflexion :

- un lieu séparé afin de marquer une rupture avec les plus petits et les plus grands est nécessaire .... On peut aussi par exemple chaque matin offrir la possibilité de s'approprier en douceur le local jeunes qui lui ne fonctionnerait que l'après-midi.
- à l'inverse de l'accueil de loisirs des 6-10 ans , les pré-ados peuvent être invités à constituer leurs propres projets et sorties, à la manière d'un club de jeunes
- ne pas oublier qu'il convient de respecter leur besoin d'autonomie et leur désir de se retrouver entre pairs, même s'ils n'en sont pas moins demandeurs de la présence d'un adulte
- s'ils sont attirés par des activités, parfois extrêmes, les organisateurs ont cependant tout à gagner à ne pas céder à l'activisme, car les pré-ados souhaitent tous « avoir le temps de souffler ».



# réflexion

## Les règles et transgressions

Un des objectifs principaux d'un accueil pour adolescents est celui de la socialisation. Le respect et la construction de règles apparaissent comme une question centrale du fonctionnement.

### L'élaboration des règles

Le constat général est d'opérer dans un premier temps, la distinction entre deux types de règles : « non négociables » et « négociables ». Les pratiques diffèrent et la frontière est parfois mince entre les deux.

### Règles à construire avec les adolescents :

- ponctualité
- respect des autres et de soi-même , notamment les agressions verbales
- respect du matériel et des lieux
- interdiction ou tolérance de la cigarette

### Règles « non négociables » :

- drogues et alcool
- violences physiques
- adhésions, assurances, autorisations parentales

### Le traitement des transgressions

Il convient de ne pas faire semblant de ne rien voir. Quelle que soit la situation, une réaction immédiate est indispensable. Il en va de la crédibilité de l'animateur présent et de celle de l'ensemble de la structure. La sanction doit cependant être réfléchie et prévue.

Pour les problèmes de vol ou de matériel cassé, les jeunes doivent assurer ensemble et réguler le groupe.

Lorsqu'il y a existence d'un meneur qui ne joue pas le jeu, il convient de l'impliquer davantage et de le responsabiliser.

En cas de consommation de drogues ou d'alcool, un suivi individuel se met en place. Des sanctions graduées existent (ex. : exclusion temporaire...). L'utilisation des réseaux locaux est un recours important. Le lien aux parents n'est pas établi systématiquement selon le centre.

# réflexion

## La prévention

Ce qui se passe dans la tête de l'adolescent, ainsi que ses émotions, ses pulsions, ont beaucoup à voir avec ce qui se passe dans son corps. Les transformations physiques se traduisent par le besoin d'aimer, de se sentir exister, de faire peau neuve, de prendre des risques, de refaire le monde, de se sentir désiré et reconnu.

Les filles et les garçons ne se comportent pas de la même façon et on constate une différence face à la prise de risque, les garçons en prenant plus fréquemment.



### **Le risque routier**

L'adolescent aspire à plus d'autonomie s'il devient conducteur d'un deux roues ou passager libre d'un véhicule et s'expose alors plus fortement au risque d'accident.

Les actions de sensibilisation sont à mener sur les effets de l'alcool, la dette de sommeil, les effets de prestance... et les rappels de réglementation ou conseils sont à porter sur les ados cyclistes-passagers, conducteurs de cyclomoteur.

- **La consommation de produit psychoactif** : alcool et cannabis sont consommés dans une recherche de sensations, et de besoin de plaire à ses pairs.

- **la consommation excessive d'écrans** : jeux vidéo, internet dont les conséquences sont des relations difficiles, la fatigue, la chute du travail scolaire, l'isolement voire la confusion entre le monde réel et le monde virtuel.

Si le contrôle de l'écran est difficile, il faut entretenir le dialogue avec l'adolescent et tenter de discuter de ses comportements.

- **les atteintes au corps** : la santé est parfois mise en danger par la boulimie, l'anorexie, les maltraitements sur le corps...

La sécurité peut passer par une question de relations ; reconnaître le jeune, sa personnalité, sa valeur, ce qu'il est. Le lien est essentiel dans la relation au quotidien, mais aussi en cas de conflit. Le passage à l'acte est souvent un déficit de parole, aussi le rôle structurant de l'adulte est de permettre au jeune d'exprimer ses émotions, dire ce qu'il veut, ce qu'il ressent.



# réflexion

## La mixité

Des considérations culturelles sont relatives, dans certains quartiers, à la participation des jeunes filles dans les actions pour adolescents. Les filles et leurs parents sont par ailleurs sensibles au regard du quartier sur le groupe adolescent mixte. Le sport n'est pas toujours l'activité support appréciée par les filles. La mixité peut poser des difficultés dans les camps de longue durée.

Il est nécessaire de construire un **projet avec les jeunes** et non pour eux. L'organisateur qui a une mission d'intervention globale sur la famille mobilisera davantage de filles ; et les animateurs qui ont un contact avec les parents, les frères et sœurs, facilitent l'accès des filles aux activités proposées.

L'accueil de loisirs doit être capable d'intégrer les filles en les écoutant et en leur proposant des actions attrayantes dans un premier temps, comme par exemple la danse.

- La demande de soutien scolaire cache parfois une demande d'espace à elles, et **d'activités « plaisir »**. Il faut leur permettre d'apprendre à s'écouter, s'organiser, à se faire plaisir et faire plaisir aux autres à travers une réalisation
- Certaines demandes d'activité se calquent sur les attentes parentales : couture, cuisine... Le rôle de l'animateur peut passer par la **valorisation** de ces activités : un travail sur le stylisme, un festival du goût,...



### Quelques moyens d'intégration :

- développer les relations avec les parents
- toucher les parents dans d'autres activités pour faire connaître les activités adolescentes
- se rapprocher des demandes et des intérêts des filles
- être à l'écoute de leurs réalités quotidiennes
- prendre en compte leurs différences

mais aussi :

- avoir des professionnels capables de travailler des objectifs de prévention, de traitement de problèmes...
- avoir du personnel professionnel féminin.



## Les relations avec les parents



La relation avec les parents n'est pas simple et les professionnels oscillent entre la volonté de créer un cadre structurant pour les jeunes, qui rompe avec le milieu familial, et la conviction de laisser aux jeunes un espace réservé. L'accueil de loisirs doit cependant développer les initiatives pour éviter le « désengagement » des parents et favoriser les contacts.

En général ils sont au moins informés du **programme**, et des modalités de fonctionnement de l'accueil, parfois au-delà avec les bilans des actions menées.

Il a pu être constaté, par exemple, que le contact avec les parents facilitait **la fréquentation des filles** à certaines activités. Si dans certains accueils les parents sont rencontrés pour des raisons administratives ou s'il y a problème, pour d'autres accueils il est primordial de **valoriser ce qui est réalisé** par les jeunes et d'en rendre compte le plus souvent possible aux parents par des spectacles, expositions, chantiers...

Mais si la relation avec les parents est estimée nécessaire, les participants se questionnent sur les moyens les plus efficaces pour parvenir à un réel dialogue animateurs/jeunes/parents. S'il est vrai que les jeunes ont besoin d'un espace réservé, comment intégrer la nécessité de rencontre jeunes/adultes ?

### Quelques pistes de réflexion :

- bien connaître les publics est un atout pour les professionnels
- informer les parents, valoriser les activités réalisées par les jeunes
- associer les parents pour parler aux jeunes
- organiser un séjour facilite l'approche des parents
- intégrer cette dimension dans la formation des animateurs.

# proposition

## Les conseils de jeunes

Les conseils locaux de jeunes s'inscrivent dans une logique de développement de la démocratie de proximité. Leur vocation est principalement d'établir un dialogue entre les jeunes, et entre les jeunes et les institutions ou organismes locaux. Ce dialogue peut prendre deux aspects : la consultation et la concertation.

La **concertation** qui repose sur l'invention d'un dialogue peut être privilégiée sur la simple **consultation** compte-tenu de la proximité entre les jeunes et les décideurs locaux.

Les conseils locaux de jeunes doivent, à terme, faciliter la co-élaboration de politiques locales en direction de la jeunesse qui ne sauraient être pensées en terme d'offre d'activités mais en terme de ré-appropriation de territoire de vie.

### L'initiative

Elle peut venir des élus municipaux, le conseil local de jeunes ayant vocation à être un interlocuteur de la municipalité ou de l'intercommunalité.

De ce fait, les élus doivent être associés dès le départ à la création du conseil local, afin qu'ils s'approprient la démarche et considèrent l'intérêt de l'établissement d'un dialogue permanent avec les jeunes. Il est souhaitable que le conseil local de jeunes ne soit pas uniquement en contact avec l' élu responsable des questions de jeunesse, mais soit adossé au conseil municipal. Le travail du conseil ne doit pas être restreint au seul domaine des loisirs et des équipements pour les jeunes.

### La reconnaissance par les élus

Il n'existe pas de statut juridique type. Plusieurs hypothèses se dessinent :

- reconnaissance par le conseil municipal
- reconnaissance par un arrêté municipal
- reconnaissance par une convention d'utilisation d'équipements publics si le conseil de jeunes a un support associatif



# proposition



## **La composition**

Il convient d'être attentif au mode de désignation : nomination, volontariat ou élection, qui doit être choisi en concertation avec les élus et les jeunes.

**Si le siège social** du conseil de jeunes, peut être la mairie ou une association : il convient de rechercher un équilibre entre les réunions organisées dans les locaux de la mairie et celles organisées à l'extérieur dans des lieux fréquentés par les jeunes.

Pour qu'un conseil de jeunes vive, il faut une **tierce personne**, extérieure au conseil de jeunes et extérieure au conseil municipal, animateur garant de la vie du groupe, coordinateur des travaux, et responsable de leur suivi, médiateur vers la collectivité, compétent en pédagogie.

# proposition

## Les juniors associations

Si dans la loi de 1901 rien n'interdit à des mineurs de créer une association, dans les faits les dépôts de statuts sont souvent refusés ou alors l'association ne peut pas contractualiser pour ouvrir un compte bancaire, assurer ses membres, ...

Suite à ce constat, le Réseau National des Juniors Associations a été créé en 1998 avec le concept de la Junior Association.

La Junior Association permet à des jeunes mineurs de mettre en place, avec l'aide d'un relais départemental et de relais locaux, leur projet dans une dynamique associative. Ce projet peut être de tous ordres: culturel, sportif, solidarité, développement durable, ...

Elle a pour but de développer une **volonté éducative** et citoyenne en:

- encourageant l'esprit d'initiative des jeunes
- garantissant la liberté d'expression, la responsabilisation et la reconnaissance des jeunes
- accompagnant les jeunes dans la pratique de la citoyenneté et la découverte de la vie associative

La Junior Association est un dispositif présentant de nombreux **avantages** :

- outil simple, souple
- structuration et identité du groupe de jeunes
- ouverture possible d'un compte en banque
- assurance pour couvrir toutes les activités
- capacité de demandes de subvention, mise à disposition d'un local...

Constitué en association loi 1901, le Réseau National des Juniors Associations est le responsable légal de toutes les juniors associations du territoire national.



# proposition

## La mobilité européenne

Les jeunes Européens, âgés de 13 à 25 ans, peuvent bénéficier de moyens d'action et de participation destinés à promouvoir des activités de tous types facilitant la mobilité européenne : il s'agit du **Programme Européen Jeunesse en Action** (P.E.J.A.), initiative de l'Union européenne en faveur des jeunes.



- Il permet de participer à une **rencontre de jeunes** entre deux pays, voire plusieurs pays de l'Union dans leur région, mais aussi lors d'un accueil dans les autres pays européens. Ces actions sont confiées à des associations et à des collectivités locales.
- Mais, il est possible aussi de proposer une **initiative de jeunes** avec d'autres jeunes âgés de moins de 26 ans pour un projet qui peut se dérouler dans un village, ville, quartier, département pour une période de 3 à 18 mois sur des thématiques européennes diverses (art, culture, solidarité, environnement, patrimoine...). Cette action peut être engagée conjointement avec un groupe de jeunes d'autres pays européens.
- Autre possibilité pour les 13/30 ans : le **montage de projets** permettant à des jeunes de participer à la vie démocratique en milieu local, départemental ou régional mais aussi national et international.
- Enfin, les jeunes âgés de 18 ans qui souhaitent effectuer un **service volontaire européen** dans une association ou un organisme public d'un des 26 autres pays de l'Union Européenne pour une période de 6 mois à 12 mois peuvent intervenir dans des domaines proposés extrêmement variés, et la prise en charge est assurée par l'Europe.

# proposition

## Les chantiers de jeunes bénévoles



Forme originale de séjours de vacances, elle se traduit par une action citoyenne et solidaire au bénéfice d'une collectivité publique.

Ces chantiers regroupent, le plus souvent durant une quinzaine de jours, Français et étrangers qui peuvent aussi bien intervenir sur la conservation et la restauration du patrimoine bâti (châteaux forts, églises, lavoirs, pigeonniers...), la protection et la valorisation du patrimoine environnemental (rivières, sites naturels, aménagements forestiers...), mais aussi la remise en état d'équipements socio-culturels ou sportifs.

Généralement ils sont organisés par une **association**. La participation à ces chantiers nécessite une adhésion individuelle et une contribution modique aux frais d'hébergement et de nourriture.

Le séjour est aussi ponctué de temps de repos, de découverte de la région, de loisirs culturels et sportifs.

Ils s'adressent à des **jeunes âgés de 14 à 25 ans** selon le projet et peuvent être une excellente alternative aux traditionnels séjours de vacances.

Milieu d'échanges et de **rencontres interculturelles et internationales** enrichissantes, ils rendent un service utile et responsable au bénéfice d'une collectivité rurale ou urbaine.

Ces chantiers peuvent se dérouler dans votre région mais aussi dans toutes les autres régions de France ainsi que dans de nombreux pays étrangers.

# proposition

## Le réseau information jeunesse

Pour offrir aux jeunes une véritable information de proximité a été mis en place un réseau animé par le centre d'information et de documentation jeunesse (**C.I.D.J.**) implanté à Paris.

Le réseau de proximité rassemble 27 centres régionaux (**CRIJ**), 4 centres d'information en Ile-de-France, 262 bureaux d'information jeunesse (**BIJ**) à vocation communale et intercommunale, 1303 points information jeunesse (**PIJ**), 25 bus info jeunes.

Le réseau information jeunesse a pour mission d'informer les jeunes sur tous les sujets qui les concernent : initiative, projets, études, métiers, formation en alternance, orientation, emploi, formation continue, stages en entreprise, jobs d'été, séjours linguistiques, bourses, logement étudiant, mobilité internationale.

Pour un accueil gratuit et anonyme, le réseau de l'Eure est le suivant :

• CRIJ 84, rue Beauvoisine <a href="http://www.crij-haute-normandie.org/">http://www.crij-haute-normandie.org/</a>	76000	ROUEN
• BIJ 22, rue de l'horloge	27000	EVREUX
• PIJ 1, rue Léon Puel	27300	BERNAY
• PIJ 4 bis Grande rue	27730	BUEIL
• PIJ 97, rue Aristide Briand	27160	BRETEUIL SUR ITON
• PIJ Office du Tourisme Grande rue	27380	CHARLEVAL
• PIJ Centre Social - MJC 4, rue Sainte Foy	27190	CONCHES EN OUCHE
• PIJ L'Arche 1, place Kennedy	27000	EVREUX
• PIJ Cour de la mairie	27600	GAILLON
• PIJ 36, rue Saint-Just	27140	GISORS
• PIJ 2, rue Léonard de Vinci	27930	GRAVIGNY
• PIJ 25, place de la République	27400	LOUVIERS
• PIJ MJC Val-de-Risle Rue Saint-Pierre	27290	MONTFORT SUR RISLE
• PIJ Foyer Paul Bajet, 24, rue des écuries des gardes	27200	VERNON





# adresses

## Adresses utiles

### Accueils collectifs de mineurs, projets, locaux, encadrement

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Eure, Corinne BELLEMÈRE, 02.32.24.86.18, corinne.bellemere@eure.gouv.fr

### Projet et politiques contractuelles

- Caisse d'Allocations Familiales, 02.32.31.46.36, action-sociale.cafevreux@caf.cnafmail.fr

### Chantiers de jeunes bénévoles

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale , Christian PIFFET, 02.32.24.95.49, christian.piffet@eure.gouv.fr

### Les juniors associations

- Ligue de l'Enseignement de l'Eure, Cécilia MINCKWITZ - 1, rue Saint-Thomas - 27000 EVREUX - 02.32.39.96.83, centre.ressource27@laligue.org
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Yannick CAUREL, 02.32.24.86.11, yannick.caurel@eure.gouv.fr

### Mobilité européenne

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Christian PIFFET, 02.32.24.95.49, christian.piffet@eure.gouv.fr
- La maison de l'Europe de l'Eure, 02.32.35.23.89
- [www.jeunesseenaction.fr](http://www.jeunesseenaction.fr)
- [www.crij-haute-normandie.org](http://www.crij-haute-normandie.org)

**Production :** D.D.C.S. 27 en partenariat avec la C.A.F.

**Directeur de publication :** Claude VALADIER

**Composition rédaction :** Bruno LEONARDUZZI

**Comité de rédaction :** Bernadette ANSART, Nicolas BOUILLON, Brian CHARLIER,  
Eric DEHAINAULT, Jean-Yves LAMARRE,  
Bruno LEONARDUZZI, Denis THOMAS, Ségolène TROGNON

**Secrétariat de rédaction :** Corinne BELLEMERE

**Photographies :** Bruno LEONARDUZZI, Sandrine DECOBERT, Laurent BORREMAN

Les photographies qui illustrent ce document ont été prises aux accueils suivants :

Le garage à Alizay  
Maison des jeunes et de la culture à Damville  
Espace Condorcet à Gaillon  
Point accueil jeunes à Gravigny  
Accueil Beaulieu à Louviers  
Maison des jeunes à Perriers sur Andelle





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHÉSION  
SOCIALE

ALLOCATIONS  
FAMILIALES

Caf  
de l'Eure